



Menaces de mort contre Hélène Yildiz

Communiqué de presse
Le 01 février 2018

Des propos intolérables

Des propos intolérables qui, au-delà de leur gravité à l'encontre de cette jeune fille, mettent à mal la liberté d'opinion de chacun et le respect mutuel, gages de la fraternité et de la paix entre les peuples.

Convaincu que l'excès nuit à toute chose, c'est avec la plus grande fermeté que je condamne les insultes et les menaces de mort qui ont été proférées sur les réseaux sociaux à l'encontre d'Hélène Yildiz, étudiante en terminale à Fameck, après sa prestation au concours de plaidoirie du Mémorial de Caen le 26 janvier dernier. Toute menace de mort constitue une infraction pénale qui expose leurs auteurs à de lourdes peines, faut-il le rappeler.

Selon le règlement de ce concours, les participants doivent évoquer dans leur allocution, la situation d'atteinte aux droits de l'homme à l'égard de personne(s) persécutée(s) partout dans le monde. Hélène Yildiz a fait le choix d'y parler de la situation des alévis en Turquie, communauté dont elle est issue, et a remporté le prix de l'engagement citoyen. C'est son choix, sa liberté.

Notre pays accueille les paroles contraires. Toutes les paroles contraires. Elles peuvent librement s'exprimer dans les limites du respect des droits humains. Et, même si elles sont diverses, parfois vives et passionnées, elles ne doivent aucunement laisser la place aux violences et aux outrances.

**Permanence
Parlementaire**

15 rue Charles
de Gaulle
57290
Serémange-
Erzange

Téléphone:
03 82 52 52 41

Mail:
brahim.
hammouche@
assemblee-
nationale.fr

Nous nous affaiblissons collectivement s'il n'y a plus de respect dans l'échange de nos opinions contraires. Et, je reste confiant dans la capacité de chacun à retrouver la voie de l'apaisement et du débat démocratique.

Convaincu que nos différences et nos divergences sont des richesses, la tolérance mutuelle doit rester la règle d'or de notre conduite et constituer le remède à la discorde de nos mots !

Brahim **Hammouche**
Député de la 8ème
circonscription de Moselle

Brahim Hammouche

***Permanence
Parlementaire***

15 rue Charles
de Gaulle
57290
Serémange-
Erzange

Téléphone:
03 82 52 52 41

Mail:
brahim.
hammouche@
assemblee-
nationale.fr